



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250331-DE000015_2025-DE



Membres :	
En exercice :	23
Présents :	12
Absents :	11
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000015-2025

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Maria SANDRIN

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Sylvain JUPPET, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2025 adressé aux Conseillers Municipaux le 5 mars 2025,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité.

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2025,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire
Maria SANDRIN

